ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

alcoolisme

Question écrite n° 26016

Texte de la question

M. Jean-Pierre Decool attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la consommation d'alcool en milieu rural. L'usage de l'alcool en France est parmi les plus répandus d'Europe. 41 millions de Français consomment de l'alcool en France. Des études montrent que l'usage de l'alcool est déterminé par certains facteurs : âge, environnement sociologique et familial, milieu rural... Cependant, aucune donnée chiffrée n'est disponible permettant d'opposer le milieu rural et le milieu urbain. Dans le cadre des dispositions sur la santé publique et des 100 objectifs de santé publique, il est prévu de réduire la consommation annuelle moyenne d'alcool par habitant de 20 %. Il lui demande, en conséquence, si des études seront menées sur l'alcool en milieu rural, en vue d'utiliser cet indicateur pour atteindre l'objectif d'ici à 2008, et si des campagnes de prévention sur ces zones à risque seront menées.

Texte de la réponse

L'alcool est responsable de 45 000 décès par an et contribue à 14 % des décès masculins et 3 % des décès féminins. Selon le baromètre santé 2000 exploité par l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT), sept régions se distinguent du reste de la France du point de vue de la prévalence de la consommation quotidienne d'alcool au cours de l'année 2000 : le Limousin, l'Aquitaine, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon sont nettement au-dessus de la moyenne, tandis que la Basse-Normandie, la Haute-Normandie ou la région Provence-Alpes-Côte d'Azur sont nettement en dessous. Trois régions se singularisent par l'importance de la prévalence de l'ivresse au cours de la même année : la Bretagne, les Pays de la Loire et la Franche-Comté. En revanche, peu de données sont disponibles pour opposer les zones rurales aux zones à dominante urbaine : les études de consommation faites à partir de sondages se fondent essentiellement sur les catégories socioprofessionnelles (CSP). L'étude de M. Jougla « L'inégalité sociale devant la mort », publiée dans l'Atlas de la santé en France, (volume I, année 2000), met en évidence la disparité entre CSP : la CSP la plus touchée est celle des ouvriers et des employés, puis, par ordre décroissant, celles des agriculteurs et, enfin, celle des cadres et professions libérales. L'environnement sociologique apparaît beaucoup plus déterminant que le clivage « milieu urbain-zones rurales », dans la mesure où le milieu rural perd progressivement de ses particularismes, étant donné que bon nombre de ses habitants exercent une emploi dans des agglomérations de moyenne importance et relèvent davantage de la catégorie de la population urbaine. Les facteurs prédominants de la morbidité et de la mortalité du fait de l'alcoolisme restent le sexe, l'âge, la région habitée et surtout la CSP. Il n'est pas envisagé, dans l'immédiat, d'utiliser l'indicateur de ruralité, ni de prévoir que les futures campagnes de prévention menées par l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES) présentent des spécificités pour la population domiciliée en milieu rural.

Données clés

Auteur : M. Jean-Pierre Decool
Circonscription : Nord (14e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE26016

Numéro de la question : 26016
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7604
Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9490